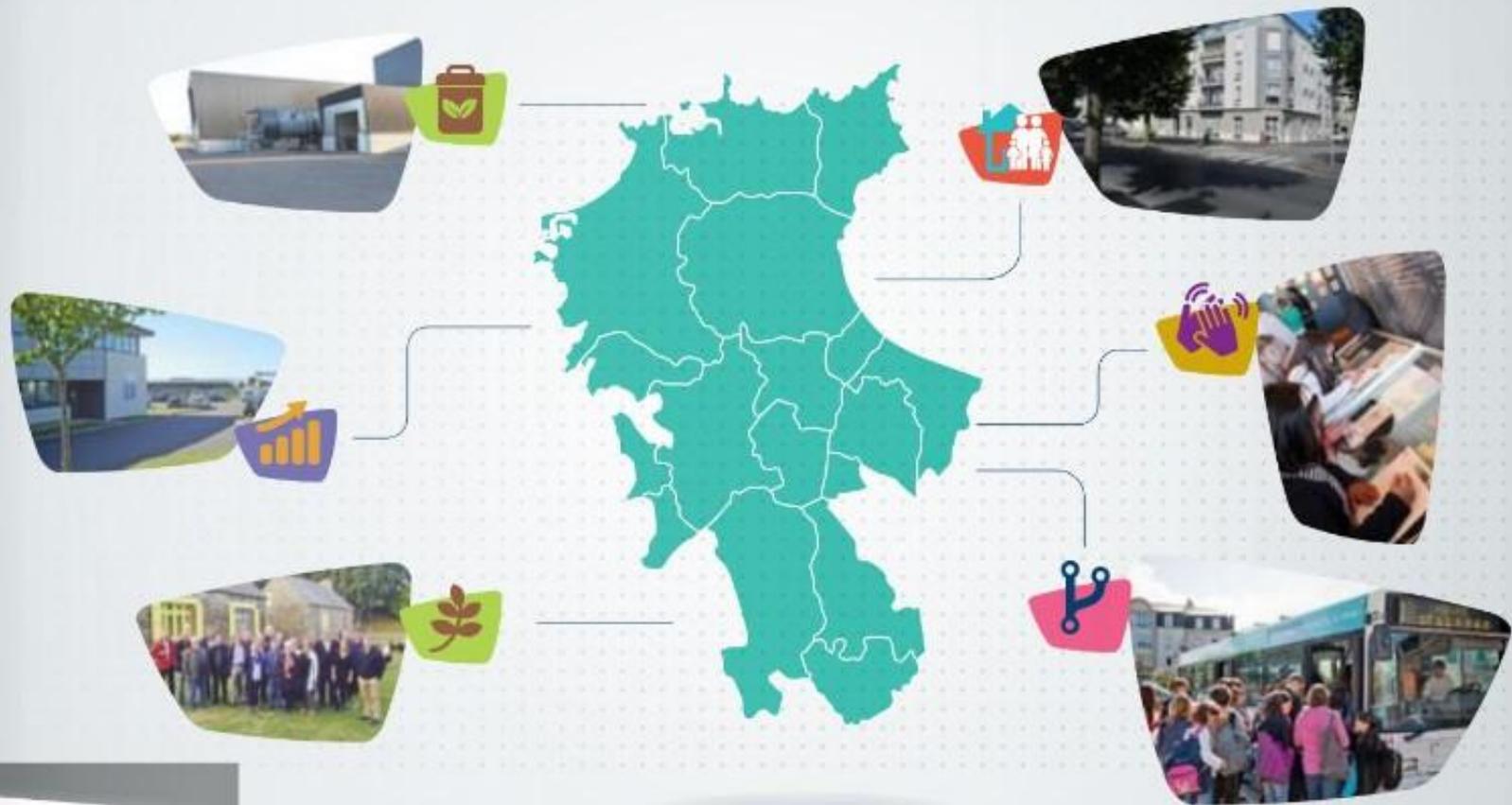


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

SAINT-MALO AGGLOMÉRATION



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo



PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE

LA ROUTE DU ROCK



Fréquentation 2014
26 500
ENTRÉES PAYANTES



Subvention SMA
20 000 €

LA CONVENTION « ROUTE DU ROCK » A PERMIS :

- L'octroi d'entrées gratuites,
- La visite des coulisses du festival pour les jeunes des centres de loisirs et les élus de l'Agglomération,
- Et une visibilité de Saint-Malo Agglomération sur l'ensemble des supports de communication.



QUAI DES BULLES



Fréquentation 2014
30 000 VISITEURS
472 AUTEURS



Subvention SMA
6 000 €

LA CONVENTION « QUAI DES BULLES » PRÉVOYAIT :

- L'apposition du logo sur tous les supports de communication,
- La mise à disposition de 800 invitations gratuites (réparties auprès des 18 communes),
- La formation gratuite de 6 bibliothécaires des communes de Saint-Malo Agglomération.





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE



MARATHON DE LA BAIE



Fréquentation 2014

6 587
PARTICIPANTS

PRÈS DE
50 000
VISITEURS



Subvention SMA

10 000 €

LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU MARATHON DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL PRÉVOYAIT :

- La tenue d'un stand sur le village du Marathon à Saint-Malo pour sensibiliser les jeunes publics à l'environnement et au tri des déchets,
- La présence de Saint-Malo Agglomération sur tous les supports de communication,
- Le flocage de tee-shirts aux couleurs de l'Agglomération pour le jogging des Remparts.



ROUTE DU RHUM



Fréquentation 2014

2 MILLIONS
DE VISITEURS



Subvention
Ville Saint-Malo

240 000 €

Dans le cadre de sa convention passée avec la Ville de Saint-Malo, Saint-Malo Agglomération disposait d'un espace de visibilité et d'accueil du public sur le village de la Route du Rhum.

CET ESPACE A PERMIS D'ACCUEILLIR DEUX PUBLICS DISTINCTS :

→ des prospects économiques :

La Route du Rhum a permis des rendez-vous d'affaires du 25 au 30 octobre. Des journées d'animation et de promotion économique ont aussi été montées sur les thèmes de la coopération Rennes Saint-Malo, sur le numérique (notamment appliqué au nautisme), sur l'économie de la mer et sur l'accessibilité,

→ et le grand public dans le cadre de la coopération avec Rennes Métropole et du partenariat avec Défi Nautic qui engageait un bateau aux couleurs de nos territoires sur cette course du Rhum.

LA SOCIÉTÉ DÉFI NAUTIC S'ENGAGEANT DE SON CÔTÉ SUR :

- L'habillage du trimaran de 50 pieds de Gilles Lamiré aux couleurs de la coopération de Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération, devenues partenaires titres du bateau,
- La réalisation d'un **site internet dédié** aux courses de Gilles Lamiré,
- L'apposition du logo de la collaboration Rennes Métropole / Saint-Malo Agglomération et des **deux entités sur tous les supports de communication.**



Subvention à Défi Nautic

50 000 €





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

SAINT-MALO AGGLOMÉRATION



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE

Chaque année, Saint-Malo Agglomération soutient des associations et des événements culturels, sportifs et festifs majeurs concourant à la promotion du territoire.

LA ROUTE DU ROCK



Fréquentation 2015

26 500

ENTRÉES PAYANTES



Subvention SMA

20 000 €

→ **+ un soutien logistique pour :**

- le ramassage et le traitement des déchets,
- la sécurisation du site,
- la mise à disposition de terrains,

LA CONVENTION « ROUTE DU ROCK » A PERMIS :

- L'octroi d'entrées gratuites,
- La visite des coulisses du festival pour les jeunes des centres de loisirs et les élus de l'Agglomération,
- Et une visibilité de Saint-Malo Agglomération sur l'ensemble des supports de communication.



QUAI DES BULLES



Fréquentation 2015

35 000

VISITEURS

PRÈS DE **472**

AUTEURS

160

EXPOSANTS



Subvention SMA

6 000 €

- **+ 10 000 €** au titre du dispositif « Contrat de territoire » et Prise en charge du transport des scolaires de SMA vers le festival sur une journée dédiée.

LA CONVENTION « QUAI DES BULLES » PRÉVOYAIT :

- La présence de l'Agglomération sur tous les supports de communication,
- La mise à disposition de 800 invitations gratuites (réparties entre les 18 communes),
- L'organisation de parcours scolaires sur une journée dédiée,
- La formation gratuite de 6 bibliothécaires des communes de Saint-Malo Agglomération.





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE

MARATHON DE LA BAIE



Fréquentation 2015

9 269
PARTICIPANTS


Subvention SMA

10 000 €
50 000
VISITEURS

dont

20 000
SUR LE VILLAGE

LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU MARATHON DE LA BAIE DU MONT-SAINT- MICHEL PRÉVOYAIT :

- La tenue d'un stand sur le village du Marathon à Saint-Malo (Sensibilisation des publics à l'environnement et au tri des déchets) ;
- La présence de l'Agglomération sur tous les supports de communication. Porteuse d'une politique volontariste en matière d'accessibilité, SMA remettait cette année un prix spécifique à l'équipe de la « joelette du Bout du monde » arrivée en tête du marathon, qui accueillait cette nouvelle épreuve handisport.



BG RACE – PROJET « ESPOIR »



Subvention SMA

20 000 €

Saint-Malo Agglomération est partenaire de la société BG Race pour le **Projet « Espoir »** de 2015 à 2018.

Il a pour objectif d'offrir la chance à des jeunes du territoire de participer aux courses et Transats les plus emblématiques. En 2015, Artur Hubert a été sélectionné pour être l'« **Espoir pour un Café** ». Il a participé au Tour de Bretagne à la voile et à la Transat Jacques Vabre.

L'Agglomération soutient ce projet éducatif, porteur de notoriété et stimulant pour l'économie du territoire.

LA CONVENTION AVEC BG RACE PRÉVOIT :

- La présence de l'Agglomération sur : le bateau, les tenues des « Espoirs », et sur les différents supports de communication ;
- La présence d'un pavillon SMA sur le quai et autour du bateau avant le départ des transats, et des courses promotionnelles ;
- La mise à disposition de « pass » donnant accès aux pontons et au bateau.





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE

DÉFI NAUTIC



Subvention SMA

40 000 €

Dans le cadre de sa coopération avec Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération s'est engagée dans un partenariat avec le skipper cancalais Gilles Lamiré. Engagé sur 3 ans (2015 à 2018), **ce sponsoring porte les couleurs du territoire au travers d'un outil de coopération économique qu'est La Frech Tech Rennes St Malo, nom donné au bateau.**

En 2015, Gilles Lamiré a participé à la Transat Jacques Vabre avec Yvan Bourgnon. Avortée après une collision avec un conteneur flottant au large du Cap Finistère, leur course a toutefois aussi occasionné de beaux relais de communication autour du sauvetage du bateau.

LA CONVENTION AVEC DÉFI NAUTIC PRÉVOIT :

- L'habillage du trimaran de 50 pieds aux couleurs de la coopération de Rennes Métropole et de Saint-Malo Agglomération, partenaires titres du bateau (via La French Tech Rennes St Malo) ;
- La réalisation d'un site internet dédié aux courses de Gilles Lamiré (www.defi-nautic.fr)
- L'apposition de l'identité de la coopération [RM/SMA] sur tous les supports de communication.



TVR 35



Subvention SMA sur 3 ans (oct. 2014 à oct. 2017)

110 000 € HT



Pour Rennes Métropole, l'agglomération de Saint Malo, étendue à la côte d'émeraude, n'est pas qu'un lieu de villégiature mais bien aussi un axe fort de développement du territoire couvert par TV Rennes.

Pour renforcer son rayonnement et sa visibilité, l'Agglomération a décidé d'accompagner le développement de la chaîne locale qui a par ailleurs, décidé la **création d'une antenne sur Saint-Malo**, début 2015.

Pour ce faire, l'Agglomération s'est engagée avec TVR35 dans une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Cette convention prévoit le versement d'une participation financière globale aux moyens mis en œuvre par « Rennes Cité Média » (Société Anonyme d'Économie Mixte qui gère TVR35) pour la réalisation des missions de service public qu'elle lui confie.



SAINT-MALO AGGLOMÉRATION
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2016



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE

Chaque année, Saint-Malo Agglomération soutient des associations et des événements culturels, sportifs et festifs majeurs concourant à la promotion du territoire

QUAI DES BULLES

Fréquentation 2016

40 000 VISITEURS

595 AUTEURS

160 EXPOSANTS



Subvention SMA

6 000 €

→ + 10 000 € dans le cadre du « Contrat de territoire » et Prise en charge du transport des scolaires de SMA sur une journée dédiée

LA CONVENTION « QUAI DES BULLES » PRÉVOYAIT :

- La présence de l'Agglomération sur tous les supports de communication
- La mise à disposition de 800 invitations gratuites (reparties auprès des 18 communes)
- L'organisation de parcours scolaires sur une journée dédiée
- La formation gratuite de 6 bibliothécaires des communes de Saint-Malo Agglomération



LA ROUTE DU ROCK

Fréquentation 2016

12 454
ENTRÉES PAYANTES



Subvention SMA

20 000 €

LA CONVENTION « ROUTE DU ROCK » A PERMIS :

- L'octroi d'entrées gratuites
- La visite des coulisses du festival pour les jeunes des centres de loisirs et les élus de l'Agglomération
- Et une visibilité de Saint-Malo Agglomération sur l'ensemble des supports de communication





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE



BG RACE – PROJET « ESPOIR »



Subvention SMA [2015/2018]

20 000 € / AN

L'Agglomération soutient jusqu'en 2018 ce projet éducatif « Espoir » de BG Race, porteur de notoriété et stimulant pour l'économie du territoire. Il a pour objectif d'offrir la chance à des jeunes du territoire de participer aux courses et Transats les plus emblématiques. En 2016, Jules Bonnier a été sélectionné « Espoir pour un Corsaire ». Il a participé à la Transat Québec Saint-Malo.

LA CONVENTION AVEC BG RACE PRÉVOIT :

- > La présence de l'Agglomération sur le bateau, les tenues des « Espoirs » et sur les différents supports de communication
- > La présence d'un pavillon SMA sur le quai et autour du bateau avant le départ des transats, et des courses promotionnelles
- > L'organisation de temps de rencontres/échanges avec les skippers, visites du bateau et sorties en mer
- > La mise à disposition de « pass » donnant accès aux pontons et au bateau



DÉFI NAUTIC



Subvention SMA (2015/2018)

40 000 € / AN



Dans le cadre de sa coopération avec Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération s'est engagée dans un partenariat avec le skipper cancalais Gilles Lamiré. Engagé sur 3 ans, ce sponsoring porte les couleurs du territoire au travers d'un outil de coopération économique qu'est La Frech Tech Rennes St-Malo, nom donné au bateau. En 2016, Gilles Lamiré a participé à The Transat, qu'il a remportée, et à la Québec Saint-Malo.

LA CONVENTION AVEC DÉFI NAUTIC PRÉVOIT :

- > L'habillage du trimaran de 50 pieds aux couleurs de la coopération de Rennes Métropole et de Saint-Malo Agglomération, partenaires litres du bateau (via La French Tech Rennes St-Malo)
- > La réalisation d'un site internet dédié: www.defi-nautic.fr
- > L'apposition de l'identité de la coopération (RM/SMA) sur tous les supports de communication
- > L'organisation de temps de rencontres/échanges avec les skippers, visite du bateau et sortie en mer





PARTICIPER AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS QUI METTENT EN LUMIÈRE LE TERRITOIRE

TVR 35



Subvention SMA sur 3 ans (oct. 2014 à oct. 2017)

110 000 € HT / AN

Pour Rennes Cité Média [Société Anonyme d'Economie Mixte qui gère TVR35], l'agglomération de Saint Malo, étendue à la côte d'Émeraude, n'est pas qu'un lieu de villégiature mais bien aussi un axe fort de développement du territoire couvert par TVR35.

Pour renforcer son rayonnement et sa visibilité, l'Agglomération a décidé d'**accompagner le développement de la chaîne locale** qui a par ailleurs créé une antenne sur Saint-Malo début 2015.

Pour ce faire, l'Agglomération s'est engagée avec TVR35 dans une **convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens**. Cette convention prévoit le versement d'une participation financière globale aux moyens mis en œuvre par Rennes Cité Média pour la réalisation des missions de service public qu'elle lui confie.





Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quinze le jeudi 18 juin à 18h, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de Monsieur Claude RENOULT,

Etaient présents :

M. LE MOAL, Mme LOTELIER, M. MAHIEU et Mme MAINGUY et pour la commune de Cancale,
Mme SIMON pour la commune de La Fresnais,
Mme LEGAC pour la commune de La Gouesnière,
M. LEFEUVRE pour la commune de La Ville-ès-Nonais,
M. PRUVOST pour la commune de LE TRONCHET,
M. LOUAISIL pour la commune de LILLEMER,
Mme BOSSÉ, Mme CHAUVRY et M. LOUVEL pour la commune de Miniac-Morvan,
M. BEAUDOIN et Mme DERRIEN pour la commune de Plerguer,
M. BAUDRY pour la commune de Saint-Benoit-des-Ondes,
Mme LEFORT pour la commune de Saint-Coulomb,
Mme BUSNOUF et M. COUAPEL pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,
M. ALLAIRE, M. BÉNARD, M. CHARPY, M. COUDRAY, Mme DESQUESES, Mme FLEAU, Mme GAULTIER de SAINT-JORES, M. HUCHET, Mme HURALT, Mme LE GAGNE, M. LE PENNEC, Mme LE TALLEC, Mme LEVILLAIN, M. LOGNONÉ, M. LOISEAU, Mme REDOUTÉ, M. RENOULT (jusqu'à la délibération n°28-2015) et M. SITE pour la commune de Saint-Malo,
M. BERNARD, Mme CASU et M. DE LA PORTBARRÉ pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
Mme BESLY-RUEL et M. RICHEUX (jusqu'à la délibération n°28-2015 incluse) pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,

Etaient absents excusés : M. ALIX (représenté par son suppléant M. LOUAISIL, M. BELLOIR, M. LEMARIÉ, M. MASSERON, Mme PENVERN, M. SIMON

Pouvoirs :

M. BIANCO à M. COUAPEL	M. BORIES à Mme FLEAU
Mme DERAT-CARRIÈRE à Mme DESQUESES	M. GRANCHER à M. SITE
Mme GUINEMER à M. COUDRAY	M. HAMEL à M. LEFEUVRE
M. HARDOUIN à M. BAUDRY	HERVÉ-RENOULT à Mme LEVILLAIN
Mme HERVÉ I. à M. CHARPY	M. HUET à Mme SIMON
Mme KERVENNIC à Mme DERRIEN	Mme LE HERISSÉ à M. LE MOAL
M. LEVILLAIN à Mme LEFORT	Mme LOMBARDIE à M. LE PENNEC
M. LURTON à Mme LE GAGNE	M. PERRIN à Mme LE TALLEC
M. RENOULT à M. BÉNARD (à compter de la délibération n°29-2015)	
M. RICHEUX à Mme BESLY-RUEL (à compter de la délibération n°29-2015)	

Secrétaire de séance : Monsieur Jean COUDRAY

Convocation en date du 12 juin 2015. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 18 juin 2015.
Le projet de délibération n°40 « Désignation du représentant de Saint-Malo Agglomération au sein du Conseil d'Administration du lycée Professionnel Maritime de Saint-Malo » est retiré de l'ordre du jour de la séance du 18 juin 2015.

-----*****-----



POLITIQUE EVENEMENTIELLE :

Objet : Partenariat de Saint-Malo Agglomération avec la société Défi Nautic

Rapporteur : Monsieur Claude Renoult, Président

En 2012, 2013 et 2014, Saint-Malo Agglomération a eu l'opportunité de faire rayonner l'identité et l'image de son territoire en s'associant aux projets du skipper Gilles Lamiré, et en devenant partenaire titre de son trimaran «Rennes Métropole – Saint-Malo Agglomération».

Fort de cette expérience positive de partenariat de plusieurs années qui s'inscrit dans le renforcement de la collaboration unissant Saint-Malo Agglomération et Rennes Métropole autour d'un projet fédérateur, il vous est proposé de concrétiser de nouveau, pour quatre années, ce partenariat avec Gilles Lamiré (société Défi Nautic) tout en s'inscrivant dans le même cadre partenarial avec Rennes Métropole.

Considérant l'intérêt de porter haut et loin nos identités et nos engagements communs dans le cadre d'un défi sportif au rayonnement international, il vous est proposé que Saint-Malo Agglomération s'engage auprès de la société « Défi Nautic » pendant 4 ans de 2015 à 2018, à hauteur de 40 000 € par an.

Le programme sportif sur ces quatre années concerne principalement :

- en 2015, la Transat Jacques Vabre
- en 2016, la Transat anglaise (THE TRANSAT) et la Transat Québec/Saint-Malo
- en 2017, la Transat Jacques Vabre
- en 2018, la Route du Rhum

Les contreparties de ce partenariat sont détaillées dans la convention ci-jointe, notamment en ce qui concerne la faculté, pour l'agglomération, d'utiliser l'image du bateau et de son skipper dans le cadre de ses activités de communication et de marketing territorial et ainsi profiter des retombées promotionnelles et médiatiques de ces événements.

Vu la compétence facultative « grands événements et promotion du territoire »,

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 mai 2015,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Considère** que ce partenariat concourt à la valorisation et à la promotion du territoire,
- **Décide** d'être partenaire de la société Défi Nautic représentée par Gilles Lamiré en sa qualité de gérant,
- **Décide** d'accompagner ce partenariat d'une subvention de 40 000 € par an pendant quatre ans (2015 – 2018),
- **Précise** que ces dépenses seront inscrites annuellement au budget général,
- **Charge** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces contractuelles s'y rapportant, et notamment la convention de partenariat, et toutes autres conventions susceptibles d'intervenir, notamment pour l'organisation et la représentation de l'agglomération lors des dits événements (ex : installation de stands, relations publiques, communication, logistique, relations presse...).

Adopté à l'unanimité

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,
Michel LEFEUVRE**



Conseil communautaire du 23 juin 2016

Délibération n°44 - 2016

POLITIQUE EVENEMENTIELLE

Objet : Attribution d'une subvention pour l'année 2016 au Festival de la bande dessinée et de l'image projetée « Quai des Bulles ».

Rapporteur : Monsieur Michel LEFEUVRE, Vice-Président délégué

L'association Quai des Bulles est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet d'organiser et de promouvoir le Festival annuel de la bande dessinée et de l'image projetée à Saint-Malo « Quai des Bulles », mais aussi de valoriser le 9^{ème} art par des actions spécifiques tout au long de l'année.

Pour la 36^{ème} édition du festival, l'association « Quai de Bulles » continue de développer la programmation d'animations, spectacles, projections, rencontres,... et présentera, comme chaque année, une dizaine d'expositions de qualité qui révèlent le travail des auteurs, qu'ils soient dessinateurs, scénaristes ou coloristes et qui sont conçues par des professionnels plasticiens ou scénographes.

Depuis sa création, « Quai des Bulles » n'a cessé d'évoluer et de grandir et est aujourd'hui le 2^{ème} plus grand festival de France et d'Europe dans ce domaine. C'est un événement reconnu par les professionnels ainsi que par le grand public, les uns et les autres étant chaque année fidèles au rendez-vous.

Dans le souci d'assurer la pérennité et la qualité de cet événement culturel majeur, et dans le cadre d'une convention triennale adoptée par délibération n° 20-2014 en date du 9 octobre 2014, Saint-Malo Agglomération s'est engagée sur une participation financière à hauteur de 6 000 € par an, sur 3 ans.

Au regard de la compétence facultative « grands événements et promotion du territoire »,

Vu la convention triennale entre Saint-Malo Agglomération et l'Association Quai des Bulles,

Suivant l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines en date du 7 juin 2016, **le conseil communautaire**, après en avoir délibéré :

- **Attribue** une subvention de **6 000 €**, à l'association Quai des Bulles, pour le Festival 2016 de la bande dessinée et de l'image projetée « Quai des Bulles »,
- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget général 2016 (1AGAJ – 33 – 6574),
- **Autorise** Monsieur le Président, à signer toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,
Michel LEFEUVRE**



Conseil communautaire du 29 juin 2017

Délibération n°47 – 2017

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Festival de la bande dessinée et de l'image projetée « Quai des Bulles » - Convention triennale et attribution d'une subvention pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Michel LEFEUVRE, Vice-Président délégué

L'association Quai des Bulles est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet d'organiser et de promouvoir le Festival annuel de la bande dessinée et de l'image projetée à Saint-Malo « Quai des Bulles », mais aussi de valoriser le 9^{ème} art par des actions spécifiques tout au long de l'année. Cette année, la 37^{ème} édition du festival se déroulera à Saint-Malo les 27, 28 et 29 octobre 2017.

Depuis sa création en 1992, l'association Quai des Bulles n'a cessé d'évoluer et de grandir. En effet, ce festival qui avait réuni 20 000 visiteurs en 1992, a su, depuis, fidéliser un large public et de nombreux professionnels puisqu'en 2016, 40 000 visiteurs et 600 auteurs, représentant environ un tiers de la profession, ont été accueillis lors de la 36^{ème} édition. Cette manifestation est désormais considérée par tous, public, presse et professionnels, comme le second festival de la Bande Dessinée en France après celui d'Angoulême tant en notoriété qu'en nombre de visiteurs.

Dans le souci d'assurer la pérennité et la qualité de cet événement culturel majeur, il est proposé de renouveler le soutien de Saint-Malo Agglomération dans le cadre d'une nouvelle convention triennale pour les années 2017, 2018 et 2019, les subventions allouées étant identiques à la convention précédente.

Considérant l'intérêt de cet événement qui concourt à la promotion du territoire de Saint-Malo Agglomération, il est proposé d'y participer financièrement par l'apport d'une subvention annuelle à hauteur de 6 000 Euros.

Vu la compétence facultative « grands événements et promotion du territoire »,

Suivant l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines en date du 13 juin 2017, **le conseil communautaire**, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention triennale ci-annexée relative aux modalités de la participation financière de Saint-Malo Agglomération à l'association Quai des Bulles pour le Festival de la bande dessinée et de l'image projetée,
- **Attribue** une subvention de **6 000 euros**, à l'association Quai des Bulles, pour le Festival 2017 de la bande dessinée et de l'image projetée « Quai des Bulles »,
- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget général 2017 (1AGAJ – 33 – 6574),
- **Autorise** le Président, ou le Vice - Président délégué, à signer toutes les pièces contractuelles s'y rapportant, notamment la convention triennale.

Adopté à l'unanimité

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,
Michel LEFEUVRE**

[Retour au sommaire](#)



Conseil communautaire du 29 juin 2017

Délibération n°48 – 2017

POLITIQUE EVENEMENTIELLE

Objet : Participation au Festival « La Route du Rock » 2017 - Attribution d'une subvention à l'association Rock Tympan

Rapporteur : Monsieur Michel LEFEUVRE, Vice-Président délégué

Dans le cadre de l'organisation de la collection été de la 27^{ème} édition du festival « La Route du Rock » qui se déroulera du jeudi 17 au dimanche 20 août 2017, l'association Rock Tympan sollicite de Saint-Malo Agglomération l'attribution de subventions et un soutien logistique pour la gestion des déchets et la sécurisation du site.

La 27^{ème} édition estivale de la Route du Rock confirme son statut de festival incontournable des passionnés de musiques indépendantes. De PJ Harvey pour la tête d'affiche aux ouragans de Thee Oh Sees en passant par les revenants Jesus & Mary Chain, les belges multivitaminés Soulwax et la candeur langoureuse de Mac Demarco, il n'y en aura pour tous les goûts.

Reconnue dans le domaine des musiques actuelles au niveau international, la très forte identité et l'originalité de cette manifestation lui permettent d'être reconnue parmi les innombrables festivals en France d'une manière générale, du Grand Ouest en particulier, en affichant régulièrement des artistes qui ne se présentent pas dans les autres festivals.

Cette identité est renforcée par la grande implication depuis plus de 15 ans de France Inter (spots – retransmission en direct et tout au long des concerts).

Ainsi, les médias se déplacent en force pour souligner un paradoxe intrigant : un festival de musiques relativement spécialisées qui accède à une reconnaissance « grand public » (20h de TF1 et France 2 régulièrement). Parallèlement, ces événements sont très reconnus au sein des professionnels de musiques, chez qui ils sont devenus des dates importantes dans le calendrier des tournées d'artistes internationaux.

Les contreparties de ce partenariat :

- Voir détails dans la convention ci-jointe.

Considérant que le rayonnement économique et médiatique de ce festival concourt à la promotion du territoire de Saint Malo Agglomération, il vous est proposé :

- D'apporter un soutien logistique en matière de ramassage et de traitement des déchets;
- D'apporter un soutien logistique pour la sécurisation du site par la mise à disposition de barrières de type HERAS et de leurs accessoires (jambes de force, colliers anti-vandalisme, plots...),

L'évaluation du montant des prestations logistiques s'élève à 6 000 euros

- D'apporter une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 000 euros pour l'organisation du festival,



- D'apporter un soutien financier exceptionnel de 10 000 euros pour la location et l'aménagement de terrains nécessaires au stationnement des festivaliers et des équipes techniques ainsi qu'à l'installation d'un camping.

La participation financière de Saint-Malo Agglomération sera versée en deux fois, 50 % au plus tard le 15 juillet 2017 et le solde après la manifestation.

Au regard de la compétence facultative « grands événements et promotion du territoire »,

Suivant l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines en date du 13 juin 2017, **le conseil communautaire**, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan un soutien logistique pour le ramassage et le traitement des déchets occasionnés par cette manifestation ;
- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan un soutien logistique pour la sécurisation du site par la mise à disposition de barrières de type HERAS et de leurs accessoires (jambes de force, colliers anti-vandalisme, plots...);
- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan une subvention de fonctionnement à hauteur de **20 000 Euros** considérant que cette manifestation concourt à la valorisation et à la promotion du territoire ;
- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan un soutien financier exceptionnel de **10 000 Euros**, pour la location et l'aménagement de terrains nécessaires au stationnement des festivaliers et des équipes techniques ainsi qu'à l'installation d'un camping ;
- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget général 2017 ;
- **Approuve** les termes de la convention de partenariat ci-jointe ;
- **Autorise** Monsieur Joël HAMEL, Vice-Président, à signer toutes les pièces contractuelles s'y rapportant, et notamment la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

(M. Renault ne participe pas au vote)

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,
Michel LEFEUVRE**



Conseil communautaire du 29 juin 2017

Délibération n°48 – 2017

POLITIQUE EVENEMENTIELLE

Objet : Participation au Festival « La Route du Rock » 2017 - Attribution d'une subvention à l'association Rock Tympan

Rapporteur : Monsieur Michel LEFEUVRE, Vice-Président délégué

Dans le cadre de l'organisation de la collection été de la 27^{ème} édition du festival « La Route du Rock » qui se déroulera du jeudi 17 au dimanche 20 août 2017, l'association Rock Tympan sollicite de Saint-Malo Agglomération l'attribution de subventions et un soutien logistique pour la gestion des déchets et la sécurisation du site.

La 27^{ème} édition estivale de la Route du Rock confirme son statut de festival incontournable des passionnés de musiques indépendantes. De PJ Harvey pour la tête d'affiche aux ouragans de Thee Oh Sees en passant par les revenants Jesus & Mary Chain, les belges multivitaminés Soulwax et la candeur langoureuse de Mac Demarco, il n'y en aura pour tous les goûts.

Reconnue dans le domaine des musiques actuelles au niveau international, la très forte identité et l'originalité de cette manifestation lui permettent d'être reconnue parmi les innombrables festivals en France d'une manière générale, du Grand Ouest en particulier, en affichant régulièrement des artistes qui ne se présentent pas dans les autres festivals.

Cette identité est renforcée par la grande implication depuis plus de 15 ans de France Inter (spots – retransmission en direct et tout au long des concerts).

Ainsi, les médias se déplacent en force pour souligner un paradoxe intrigant : un festival de musiques relativement spécialisées qui accède à une reconnaissance « grand public » (20h de TF1 et France 2 régulièrement). Parallèlement, ces événements sont très reconnus au sein des professionnels de musiques, chez qui ils sont devenus des dates importantes dans le calendrier des tournées d'artistes internationaux.

Les contreparties de ce partenariat :

- Voir détails dans la convention ci-jointe.

Considérant que le rayonnement économique et médiatique de ce festival concourt à la promotion du territoire de Saint Malo Agglomération, il vous est proposé :

- D'apporter un soutien logistique en matière de ramassage et de traitement des déchets,
- D'apporter un soutien logistique pour la sécurisation du site par la mise à disposition de barrières de type HERAS et de leurs accessoires (jambes de force, colliers anti-vandalisme, plots...),

L'évaluation du montant des prestations logistiques s'élève à 6 000 euros.

- D'apporter une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 000 euros pour l'organisation du festival,

- D'apporter un soutien financier exceptionnel de 10 000 euros pour la location et l'aménagement de terrains nécessaires au stationnement des festivaliers et des équipes techniques ainsi qu'à l'installation d'un camping.

La participation financière de Saint-Malo Agglomération sera versée en deux fois, 50 % au plus tard le 15 juillet 2017 et le solde après la manifestation.

Au regard de la compétence facultative « grands événements et promotion du territoire »,

Suivant l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines en date du 13 juin 2017, **le conseil communautaire**, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan un soutien logistique pour le ramassage et le traitement des déchets occasionnés par cette manifestation ;
- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan un soutien logistique pour la sécurisation du site par la mise à disposition de barrières de type HERAS et de leurs accessoires (jambes de force, colliers anti-vandalisme, plots...);
- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan une subvention de fonctionnement à hauteur de **20 000 Euros** considérant que cette manifestation concourt à la valorisation et à la promotion du territoire ;
- **Décide** d'apporter à l'association Rock Tympan un soutien financier exceptionnel de **10 000 Euros**, pour la location et l'aménagement de terrains nécessaires au stationnement des festivaliers et des équipes techniques ainsi qu'à l'installation d'un camping ;
- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget général 2017 ;
- **Approuve** les termes de la convention de partenariat ci-jointe ;
- **Autorise** Monsieur Joël HAMEL, Vice-Président, à signer toutes les pièces contractuelles s'y rapportant, et notamment la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

(M. Renoult ne participe pas au vote)

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,
Michel LEFEUVRE**

